



Règlement intérieur du Club ASL CIERREY SECTION CYCLO

Voté par l'Assemblée Générale tenue le samedi 15 novembre 2025

Article 1 Adhésion

L'adhésion au Club a pour but de pratiquer le cyclotourisme sans esprit de compétition mais d'entraide, de convivialité et de découverte.

Pour être membre du Club, il faut :

- Avoir effectué deux ou trois sorties dominicales avant de prendre son adhésion
- S'être acquitté du montant de la cotisation, incluant la licence FFCT, auprès du Club pour la saison en cours
- Accepter le règlement intérieur du Club.

Article 2 : Règles à respecter lors des sorties

- Je veille à ma sécurité et à celle du groupe
- Je porte obligatoirement le casque
- Je respecte le Code de la route
- Je roule bien à droite
- Je respecte la règle « pas à plus de deux de front » (*)
- Je maintiens un espace de sécurité avec le cycliste qui me précède
- Je me mets en file simple lorsque les conditions de circulation l'exigent.
- Je signale mes changements de direction et mes arrêts.
- Je dégage la chaussée lorsque je suis arrêté
- Je signale les obstacles sur la chaussée.
- J'emprunte les itinéraires conseillés aux cyclistes.
- J'utilise un vélo en bon état mécanique y compris les pneus.
- Je veille à ne pas laisser un membre de mon groupe en difficulté rentrer seul.

() Article R431-7 du Code de la route*

Les conducteurs de cycles à deux roues sans remorque ni side-car ne doivent jamais rouler à plus de deux de front sur la chaussée.

Sauf sur les aires piétonnes, les voies vertes, et les zones de rencontre, ils doivent se mettre en file simple dès la chute du jour et dans tous les cas où les conditions de la circulation l'exigent, notamment lorsqu'un véhicule voulant les dépasser annonce son approche.

Article 3 - Savoir rouler ensemble

- Je suis solidaire de mon groupe.
- Je pars et je rentre avec l'ensemble du groupe.
- Je mets pied à terre lors des crevaisons ou d'ennuis mécaniques d'un autre cyclo
- Je ralentis si plusieurs cyclos sont en difficulté, signe que l'allure moyenne est trop élevée
- J'attends pour repartir ensemble lors d'un arrêt technique ou sanitaire
- Je respecte l'environnement.
- Je suis courtois vis à vis des autres usagers

Si constitution de plusieurs groupes en raison du nombre important de cyclos :

- Je choisis mon groupe et m'adapte à son allure.
- Lorsque je suis en forme, j'accepte de lever le pied quand il le faut. Lorsque je suis un peu juste, je choisis le groupe plus lent pour tenir l'allure adaptée à ce groupe.

Article 4 – Représentation du Club

Il est nécessaire que les licenciés :

- portent la tenue du Club (*le haut et/ou le bas*), lors de toutes les sorties.
- participent à l'organisation des événements organisés par le Club, notamment à la randonnée de la Pommeraie organisée chaque année le deuxième week-end de septembre à Cierrey.

Article 5 : Droit à l'image

Les informations disponibles sur le site internet du Club supposent l'acceptation par les licenciés de leurs publications. Toutefois, le droit à l'image et à la vie privée permet à toute personne le souhaitant de faire retirer du site toute information qu'elle juge indésirable.

L'adhésion au Club entraîne l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement.

En cas de manquement répété, le Bureau pourrait être amené à prononcer l'exclusion du licencié sans remboursement de cotisation ni de licence.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du Club et l'accepter sans restriction.

Fait à

Le

Nom – Prénom

Signature